

Lannec



Monsieur et cher Confrère,

j'ai l'honneur de répondre à la circulaire que
 Monseigneur en a adressée relativement aux
 instituteurs et de vous annoncer qu'il n'y a dans la rive
 personne qui exerce les fonctions d'instituteurs. je prie
 très humblement et très respectueusement la grande
 de Messieurs si je ne lui ai pas répondu plus tôt; car
 d'abord j'ai cru que la réponse n'était pas nécessaire
 vu qu'il n'y avait aucun instituteur dans ma
 paroisse. Monsieur et cher Confrère, permettez
 moi de vous exprimer ici ma plus grande satisfaction
 de votre promotion au Canonial, je vous en félicite.

notre tout dévoué serviteur

Le Châout p. bre d'ant

Lannec Le 10 janvier 1828